



PLAN FAMILLE

Un kit pour les enfants des militaires déployés

Mis en ligne le mercredi 20 mars 2019

Engagée dans le Plan Famille 2018-2022 du Ministère des Armées, la [CNMSS](#) a participé au financement de 20 000 kits distribués aux enfants dont les parents partent en mission.



source : Centre de presse - DCoD - Ministère des Armées

"Quand un enfant se retrouve sans son père ou sa mère, parti en mission, il ne comprend pas toujours. Il a parfois du mal à appréhender et à vivre cette séparation. Ce petit kit, c'est un lien maintenu entre un parent et son enfant. C'est un supplément d'âme pour nos militaires, pour nos enfants, pour nos familles." a déclaré la ministre des Armées, Florence PARLY.

Astucieux et personnalisable, le Kit Enfants est constitué de différents outils ludiques qui permettent à l'enfant de mieux vivre l'absence du parent et de préparer son retour, afin de préserver le lien entre eux.

À l'intérieur se trouvent un calendrier que l'enfant compose lui-même, ainsi que des enveloppes thématiques dans lesquelles le parent absent pourra, avant son départ, glisser des cartes personnalisées. Les militaires et les civils de la Défense qui partent en mission de longue durée doivent en faire la demande à leur chef de corps ou chef d'organisme en charge de mettre à disposition les kits.

EN SAVOIR PLUS

- [La présentation du Kit Enfants sur le Guide Mieux-vivre le déploiement](#)

VOIR AUSSI

VOIR AUSSI

- [L'actualité détaillée sur le Kit enfants en page Facebook de la CNMSS](#) ↗

Avec le site e-social des Armées et le guide des blessés, ce Kit Enfants fait partie des trois mesures phares du Plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires.

Ce plan quinquennal (2018-2022) représente un effort de 300 M€ supplémentaires pour mieux prendre en compte les absences opérationnelles, optimiser l'accompagnement de la mobilité et ancrer la garnison au cœur de la vie familiale, sociale et culturelle.

Dernière mise à jour de l'article : 22/03/2019